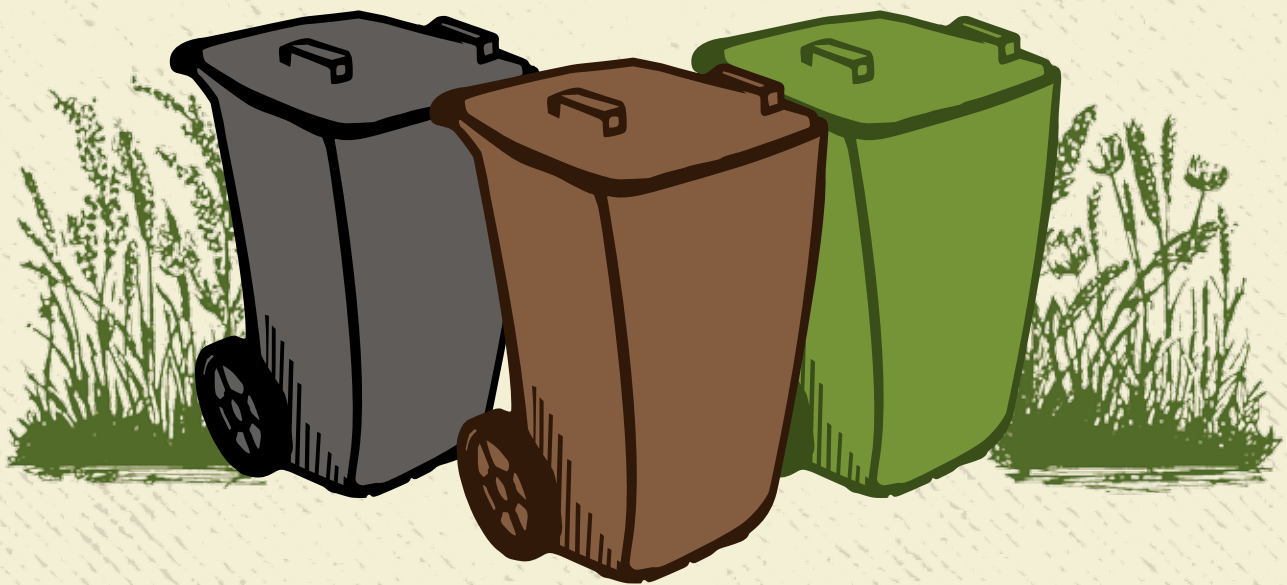




MATIÈRES *résiduelles*

VOTRE GUIDE DE RÉFÉRENCE



Réduire, Réutiliser, Recycler et Valoriser

Val-David *emboîte le pas!*

La collecte des matières organiques représente un beau défi pour la Municipalité du Village de Val-David. Étant la première municipalité de la MRC des Laurentides à implanter la collecte des matières organiques putrescibles dite « 3^e voie » sur l'ensemble de son territoire, notre objectif est de bien vous informer afin de faciliter l'arrivée du bac brun.

Dès septembre, des milliers de résidus verts et alimentaires seront ainsi détournés des lieux d'enfouissement pour être valorisés sous la forme de compost ou de biogaz. Cette initiative s'inscrit dans la foulée de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles qui interdira l'enfouissement des matières organiques en 2020.

Pas à pas nous arriverons à changer nos habitudes! Votre collaboration est essentielle, car chaque geste concret posé contribue à la sauvegarde de notre environnement, et ce, pour les générations actuelles et futures!

Saviez-vous que...

Approximativement 1387 tonnes de déchets domestiques et 573 tonnes de matières recyclables sont collectées annuellement dans notre municipalité!

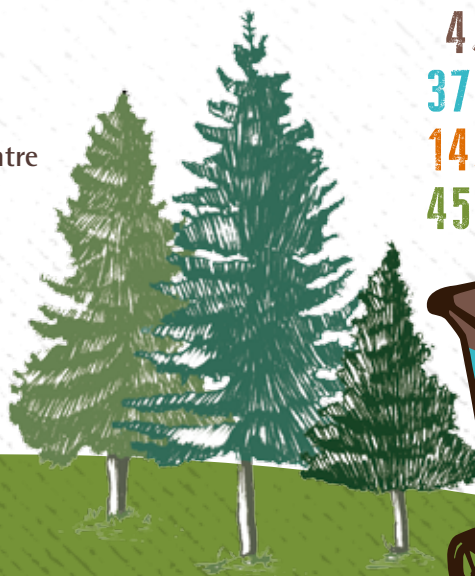
RÉPARTITION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

MRC des Laurentides 2015

- 69% Déchets ultime
- 29% Matières recyclables
- 2% Matières recevables à l'écocentre
- 0% Matières compostables



- 4% Déchets ultime
- 37% Matières recyclables
- 14% Matières recevables à l'écocentre
- 45% Matières compostables



Pourquoi introduire le bac brun?

Les raisons sont multiples pour participer à la collecte des matières organiques et ainsi détourner le plus de matières résiduelles possible des sites d'enfouissement pour être valorisées sous la forme de compost ou de biogaz.



Selon Recyc-Québec, près de 45 % des matières qui composent le bac noir sont des matières organiques.



Enfouir ses déchets est une solution dispendieuse et non durable puisque les sites d'enfouissement arrivent à pleine capacité.



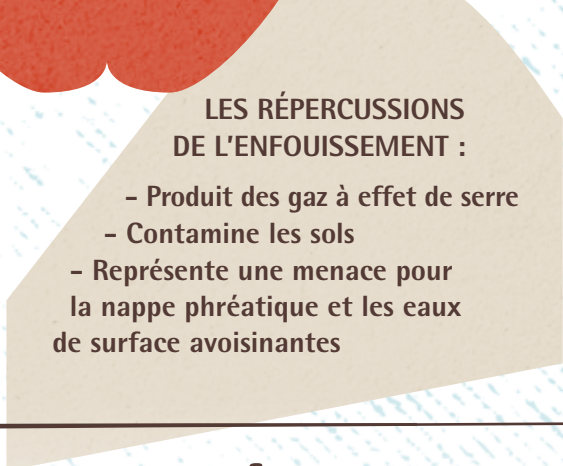
Notre production de déchets a doublé en 40 ans.



La Politique québécoise de gestion des matières résiduelles, préconise la valorisation de 100% des matières organiques d'ici 2020. Il sera donc bientôt impossible, sous peine de pénalités financières, de négliger cette nécessité.



20% des émissions de méthane au Canada proviennent des lieux d'enfouissement. Le méthane (CH₄) a un pouvoir de réchauffement de l'atmosphère 21x plus puissant que le dioxyde de carbone (CO₂)



LES RÉPERCUSSIONS DE L'ENFOUISSEMENT :

- Produit des gaz à effet de serre
- Contamine les sols
- Représente une menace pour la nappe phréatique et les eaux de surface avoisinantes



HERBICYCLAGE

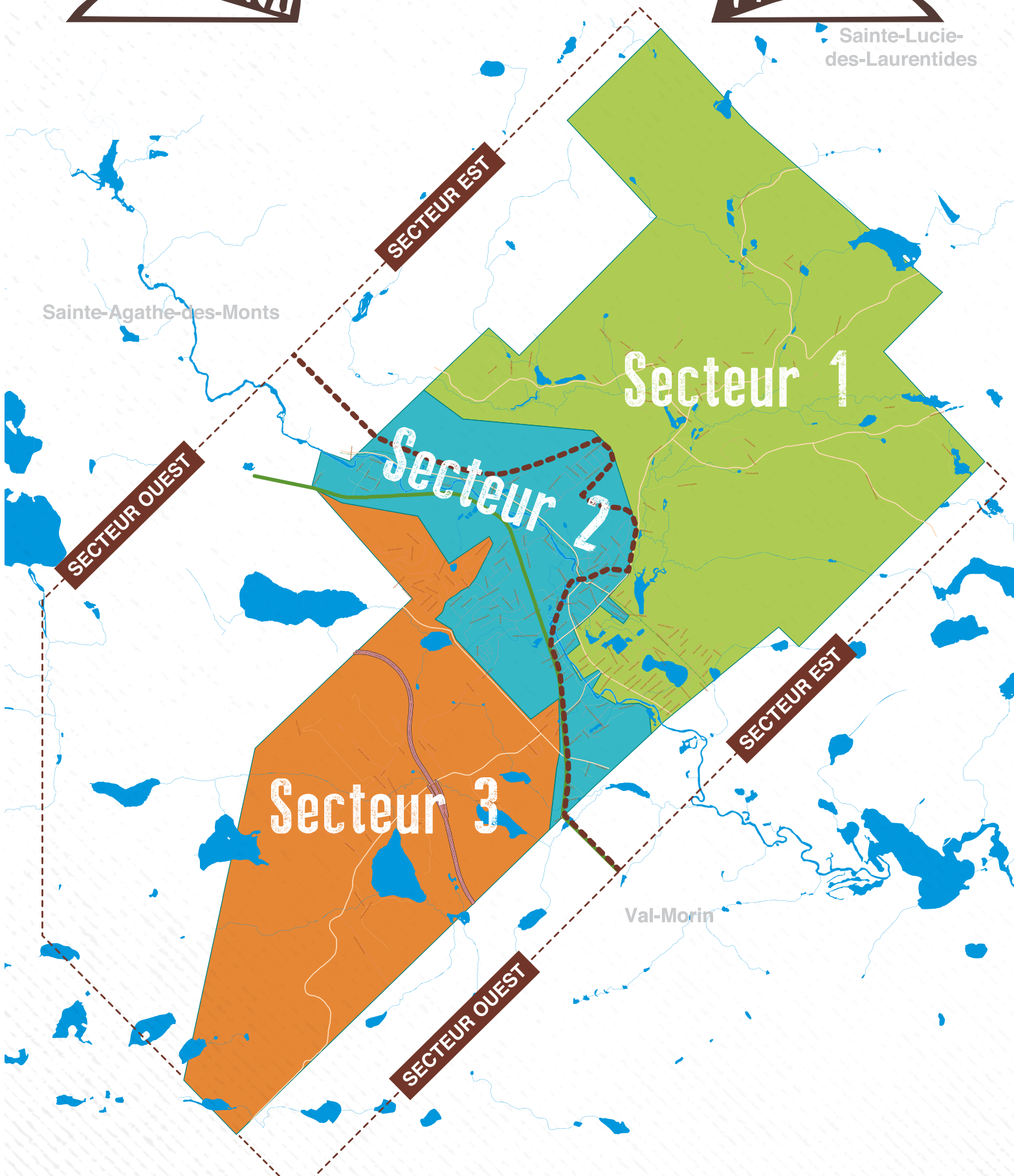
Une autre façon de réduire nos résidus qui consiste à laisser l'herbe coupée sur place.

Le compostage,

UN MOYEN NATUREL DE CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT DURABLE !

Le compostage est un procédé naturel qui transforme la matière organique en un produit ressemblant à de la terre appelé humus ou compost. Il s'agit d'un engrais naturel riche, idéal pour le jardin et la pelouse. Une façon simple de rendre à la terre ce qu'elle nous a donné.

CARTE DES SECTEURS



Sainte-Lucie-des-Laurentides

Sainte-Agathe-des-Monts

Secteur 1

Secteur 2

Secteur 3

Val-Morin

SECTEUR EST

SECTEUR OUEST

SECTEUR EST

SECTEUR OUEST

Secteur 1

COLLECTES

BACS NOIR & VERT : LUNDI



BAC BRUN : JEUDI



Consultez le calendrier pour connaître les semaines de collecte

Mettre les bacs en bordure de la rue la veille de la collecte, les poignées et les roues orientées vers la maison.

1^{er} Rang de Doncaster
2^e Rang de Doncaster
2^e Rang, mtée du
Abbot
Achille
Aiguille, de l'
Albert-Dumouchel
Alpes, croissant des
Andrée-Sarazin
Aube, de l'
Balanger
Barbara
Bastien
Beaulieu
Belle-Étoile, de la
Birtch
Boisé, du
Boisés-Champêtres, ch
Brodeur
Campeau
Cap, du
Carmen
Cécile-Lafleur
Cedar
Cerf, du
Cime, de la
Cloutier
Condor, du
Côte, ch de la
Coudriers, des
Deschamps
Dion
Émérence-Ducharme

Falaise, croissant de la
Faubert
Flégère, de la
Gagnon, montée
Geais-Bleus, des
Gouin
Guenette
Hauts-Bois, des
Hilside
Jean-Morin
Jean-Paul Riopelle
Lachaine
Lake
Lamoureux
Laverdure
Lavoie
Léo-Piché
Marc-Aurèle-Fortin
Méandres, des
Mélèzes, des
Monette
Montcalm
Mont-Césaire, du
Mountain
Olivine-Dusseault
Pacifique, du
Pin, ch du
Réal
René
René-Davidson
Rivière, ch de la
(Sud de la rue de l'Église)
Robillard

Rolland-Plante
Rose-Marie
Sablière, de la
Saint-Adolphe
Saint-André
Saint-Charles
Sainte-Adèle
Sainte-Agathe
Sainte-Anne
Sainte-Lucie
Sainte-Marguerite
Sainte-Marie
Saint-Jean
Saint-Jean-Baptiste
Saint-Michel

Sapinière, de la
(sud de la rue de l'Église)
Savard
Spruce
Stéphanie
Tamarac
Tour-du-Lac, du
Val-Anger
Vinet



Secteur 2

SECTEUR 2 (EST)

Académie, de l'
Adélarde-Laviolette
Arthur-Frenette
Beaulne-Jutras
Bleuets, des
Bosquet, impasse du
Boutin
Cécile

Champêtre
Duquette
Église, de l'
Ermitage, de l'
Ernest-Brousseau
Guertin
Hermine-Thibeault
Jean-Baptiste-Dufresne

Joseph-Belisle
Lauzon
Léveillé
Le Villageois
Maurice-Monty
Morin, route
Osias
Ouimet

Pétanque, de la
Prédéal-Trudeau, mtée
Renard-et-du-Corbeau
Rivière, ch de la
(Entre le parc des Amoureux
et la rue de l'Église)
Saint-Joseph
Saint-Luc
Sainte-Olive

Saint-Louis
Sapinière, de la
(Nord de la rue de l'Église)
Ulric-Ménard
Val-des-Monts, du

SECTEUR 2 (OUEST)

1^e Avenue
2^e Avenue
3^e Avenue
4^e Avenue
5^e Avenue
117 (les 2 côtés)
Alarie
Air-Pur, ch de l'
Beaumont
Beauséjour
Bedford
Bellevue

Blondin
Bouchard
Bouleaux, des
Buchanon
Cédrière, de la
Centre, du
Chèvrefeuilles, des
Christian
Dinandier, du
Domaine, du
Dubois
Duguay

Fougères, des
Fournelle
Gaston
Gorup
Grand-Marnier, du
Harrisson
Hauteurs, des
Île, ch de l'
James-Guitet
Lavallée
Le Familial
Lis, des

Maisonneuve
Merette
Michaud
Mont-Vert, ave du
Muguets, des
Noel
Paquette, ch
Pensées, des
Pilon
Pruches, des
Raymond
Rémi-Vézina

Rivard
Riverside
Rivière, ch de la
(Nord du parc des Amoureux)
Roger
Roses, des
Sommet-Vert, du
Val-David-en-Haut, de
Vallée-Bleue, ch de la
Vendette
Xavier

COLLECTES

BACS NOIR & VERT : MARDI



BAC BRUN : JEUDI - VENDREDI



Consultez le calendrier pour connaître les semaines de collecte

Secteur 3

7^e Rang
8^e Rang, mtée du
10^e Rang
Adrienne
Arosa, d'
Auvernier, d'
Canadienne, de la
Cervin, du
Chandolin, de

Château-d'Aix, de
Châtel-Saint-Denis, de
Continental, du
Denise
Diana
Gascon Est, ch
Gascon Ouest, ch
Innsbruck, d'
Jacques

Lac-Green-Valley, du
Lausanne, de
Leclerc
Lilas, des
Lucerne, de
Lucille
Lugano, de
Manolakos
Marie-Anne

Matterhorn
Napoléon-Gascon
Normandin
Ovide
Paquin, ch
Parent
Perrière, de la
Saint-Anton
Sources, des

Trudeau, mtée
Verbier, de
Volière, de la
Wilfrid



Matières acceptées dans le bac vert

Papier et carton

- ✓ Journaux, circulaires, revues
- ✓ Feuilles, enveloppes, sac de papier
- ✓ Livres, annuaires téléphoniques
- ✓ Rouleaux et boîtes de carton
- ✓ Boîte d'œufs
- ✓ Contenants à liquide (lait, jus, berlingot, contenants aseptiques de type Tetra PakMD)

Plastique

- ✓ Bouchons et couvercles
- ✓ Sacs et pellicules d'emballage
- ✓ Bouteilles, contenants et emballages de produits alimentaires, de boissons, de cosmétiques, de produits d'hygiène personnelle et d'entretien ménager identifiés par un de ces symboles :



Verre

- ✓ Bouteille et pots peu importe la couleur



Métal

- ✓ Papier et contenants d'aluminium
- ✓ Bouteilles et canettes d'aluminium
- ✓ Boîte de conserve
- ✓ Bouchons et couvercles





Matières acceptées dans le *bac noir*

- ✓ Couches et produits hygiéniques (ex. : serviettes, lingettes, ouate)
- ✓ Plastique avec le symbole  ou sans symbole de recyclage 
- ✓ Bouchon de liège
- ✓
- ✓ Sacs d'aspirateurs et les balayures
- ✓ Produits cirés (soie dentaire, cure-oreilles, carton ciré, chandelles)
- ✓ Charpie de sècheuse et feuilles d'assouplisseur
- ✓ Caoutchouc
- ✓ Verre brisé, vaisselle, miroir, porcelaine et ustensile
- ✓ Contenants et emballage de carton ciré ou de matériaux composites (multicouches avec carton, aluminium et plastique à l'intérieur)
- ✓ Feuilles de balais jetables (type Swiffer)
- ✓ Sac de croustilles
- ✓ Gomme à mâcher





Matières acceptées dans le bac brun

Les résidus alimentaires

- ✓ Fruits et légumes cuits ou crus
- ✓ Coquilles d'œufs
- ✓ Coquilles de crabe et de homard
- ✓ Aliments en poudre
- ✓ Viandes et os, poissons, fruits de mer et leur coquille
- ✓ Céréales, grains, pâtes, pains
- ✓ Café (grains, marc, filtres) et thé (poches et feuilles)
- ✓ Noix et écailles
- ✓ Restants de table
- ✓ Autres : farine, sucre, sauce, nourriture pour animaux, gâteaux, sucreries, etc.

Les résidus verts

- ✓ Feuilles mortes, résidus de jardin, rognures de gazon, plante
- ✓ Petites branches (diamètre maximal de 1 cm et longueur maximale de 60 cm)
- ✓ Plantes intérieures
- ✓ Petits résidus de bois : bran de scie, copeaux, écorces, petites racines

Papiers et cartons souillés

- ✓ Essuie-tout, serviettes de table, papiers mouchoirs
- ✓ Papiers et sacs de papier pour emballer les résidus alimentaires
- ✓ Papiers et cartons souillés par des résidus alimentaires (assiettes de carton, boîtes de pizza, etc.)
- ✓ Emballages sans broche de métal

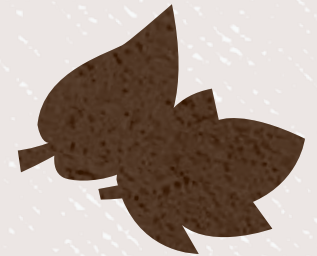
Les autres matières

- ✓ Cheveux, poils, plumes
- ✓ Litière de petits animaux (chat, lapin, hamster)
- ✓ Cendre (froide – après 4 semaines)
- ✓ Tabac et papier à cigarettes, cigarette et cigarillo (sans filtre)
- ✓ Sacs de papier avec pellicule de cellulose (ex. : sac au sol)

Matières refusées

- ✗ Sacs de plastique réguliers, biodégradables ou oxobiodégradables
- ✗ Couches et produits sanitaires
- ✗ Résidus de construction, de rénovation et de démolition
- ✗ Résidus domestiques dangereux : huiles, peintures, solvants, pesticides, engrais, essence, bois traité, piles
- ✗ Textiles (même les vêtements avec fibres organiques)
- ✗ Produits cirés : soie dentaire, cure-oreilles, carton ciré, chandelles
- ✗ Médicaments et déchets biomédicaux
- ✗ Sacs d'aspirateur et leur contenu
- ✗ Charpie de sècheuse et feuilles d'assouplissant
- ✗ Animaux morts
- ✗ Tout objet électronique, même petit
- ✗ Plantes exotiques envahissantes (Berce du Caucase, Renouée japonaise, Phragmite, Salicaire pourpre)

Les sacs de plastique, réguliers, biodégradables ou oxobiodégradables sont prohibés dans les bacs bruns



TRUCS & ASTUCES

Gestion de votre bac brun



QUELQUES RÈGLES DE BASE POUR BIEN GÉRER VOTRE BAC BRUN

Utilisez des sacs de papier.

Ajoutez du papier journal : alternez avec les matières humides à l'intérieur du bac.

Ajoutez un peu de résidus verts secs de préférence.

Entretien du bac brun : saupoudrez régulièrement un peu de bicarbonate de soude dans le bac et nettoyez-le régulièrement avec un peu d'eau et vinaigre blanc.

POUR ÉVITER LES ODEURS

Faites une lasagne ou des papillotes avec du papier journal.

Laissez sécher vos résidus verts avant de les mettre dans le bac roulant brun.

Placez votre bac roulant brun à l'ombre.

Sortez votre bac brun à toutes les collectes peu importe la quantité de matières.

Rincez votre bac roulant brun régulièrement après la collecte.

POUR ÉLOIGNER LES PETITS ANIMAUX

Appliquez une crème au menthol ou un onguent contre la toux (Vicks) autour du couvercle pour les éloigner.

Attachez le couvercle avec une corde élastique (à enlever le jour de collecte).

POUR ÉVITER LES INSECTES

Enveloppez vos restes de viande, de volaille ou de poisson dans du papier journal ou dans un sac de papier.

Évitez le liquide.

Congelez les restants de viande et de poisson et déposez-les dans le bac le jour de la collecte.

Éliminez les vers blancs en versant un peu de sel ou de vinaigre à l'intérieur du bac.

POUR ÉVITER LE GEL

Recouvrir le fond du bac brun roulant en hiver d'une couche de papier journal ou d'un morceau de carton pour éviter que les matières ne collent.

Évitez les liquides pour ne pas que les matières collent aux parois du bac roulant brun et gèlent.

QUESTIONS

réponses



Pourquoi des bacs bruns si on fait déjà du compostage domestique?

Le bac brun est un complément au compostage domestique. Le compostage domestique ne permet pas de valoriser la totalité des matières organiques produites par un ménage. Ainsi, on ne peut pas mettre les viandes, poissons, produits gras et sucrés, papiers et cartons souillés d'aliments, ni les mauvaises herbes en graines dans un composteur domestique.

Où vont les matières organiques collectées?

Au lieu d'être enfouies au site d'enfouissement technique de la RIDR à Rivière-Rouge, les matières organiques contenues dans les bacs bruns des secteurs résidentiels, commerciaux et institutionnels ciblés seront acheminées vers un site de compostage de Chertsey. Le processus complet prend environ 12 mois. Il en résulte un engrais naturel à l'apparence et à l'odeur du terreau soit du compost servant à alimenter les végétaux.

Dois-je payer pour le bac brun roulant et à qui appartient-il?

COÛT : le bac roulant brun est offert gratuitement par la Municipalité en 2016.

À QUI APPARTIENT-IL : il demeure la propriété de la municipalité, mais il est de votre responsabilité de l'entretenir.

PERTE, VOL ET DOMMAGE : veuillez nous en informer, il sera réparé ou un autre bac vous sera livré, mais vous serez chargé (\$).

DÉMÉNAGEMENT : laissez le bac sur place pour le prochain occupant, il est lié à l'immeuble.

NOUVELLE CONSTRUCTION : veuillez nous en informer et votre adresse sera inscrite sur la liste de distribution.

Puis-je être exclue de la liste de distribution des bacs?

Je ne veux pas de bac.

Un bac brun sera distribué à chaque unité d'occupation, sans dérogation (ou partagé entre quelques unités dans le cas des logements multiples). Vous ne pouvez pas être retiré de la liste de distribution. Donnez-vous une chance : débutez avec les matières plus faciles, et ajoutez de nouveaux défis progressivement !

L'utilisation de sacs en papier dans le bac roulant brun est-elle obligatoire?

Les sacs en papier ne sont pas obligatoires : c'est une des nombreuses stratégies permettant de contribuer à la propreté du bac brun, de minimiser les odeurs et d'éviter les insectes. Vous pouvez déposer les matières organiques en vrac directement dans le bac roulant brun. Si vous le désirez, vous pouvez vous procurer des sacs en papier dans les quincailleries ou étendre du papier journal ou du carton dans le fond du bac.

Qu'est-ce qu'un écocentre?

C'est un centre de récupération où vous pouvez vous départir écologiquement des matières non acceptées dans la collecte des déchets.



CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR

- * Gratuit pour les résidents de la MRC des Laurentides.
- * Une preuve de résidence est exigée.
- * Vous avez droit jusqu'à 26 visites par année.
- * Interdit aux commerces, entrepreneurs et institutions.
- * La quantité maximale par visite est de 64 pieds cubes (remorque de 8'x 4'x 2').
- * Il est recommandé de trier vos matières à la maison afin de faciliter le déchargement.
- * Vous devez décharger vous-même vos matières en suivant les indications sur place.



Matières acceptées dans les écocentres

Matériaux de construction et de démolition
Pneus et batteries d'automobile
Meubles et matelas
Appareils électriques et électroniques
Matières recyclables
Contenants, emballages, imprimés et journaux
Résidus verts (acceptés uniquement au printemps et à l'automne)
Styromousse (barquette de viande, emballage de protection, panneaux isolants)

- ✓ Résidus domestiques dangereux RDD
 - Peinture, vernis et solvants
 - Huile à moteur usagée
 - Téléphone cellulaires
 - Aérosols
 - Oxydants
 - Bonbonnes de propane
 - Pesticides et engrais
 - Cartouches d'encre
 - Produits nettoyants
 - Ampoules fluo compactes
 - Thermomètres
 - Extincteurs (domestiques seulement)
 - Piles alcalines et rechargeables
 - Tubes fluorescents (4 et 8 pieds)
 - Contenants de peinture en métal (vides)

ÉCOCENTRE

Sainte-Agathe des-Monts

170, rue Principale,
Sainte-Agathe-des-Monts
819 326-4595, poste 1

PÉRIODE ESTIVALE (du 2^e samedi d'avril au 3^e mardi de septembre)

Lundi au vendredi : 9 h à 16 h 30

PÉRIODE HIVERNALE (du 3^e mardi de septembre au 2^e samedi d'avril)

Mardi au vendredi : de 9 h à 16 h 30

TOUTE L'ANNÉE

Samedi : de 9 h à 15 h

Matières spécifiques

Toute matière ne
pouvant être apportée
à l'Écocentre.



Quoi faire?

**Armes, explosifs
et munitions**



Contactez la Sûreté du Québec.

Médicaments périmés



Rapportez-les à votre pharmacie.

Déchets biomédicaux



Contactez votre pharmacie ou votre CLSC
afin d'en disposer correctement.

Piles usagées



Vous pouvez les déposer à l'hôtel de ville, à
la bibliothèque ou au Métro Dufresne, vous
pouvez également les apporter à l'Écocentre.

**Pneus provenant
de commerces**

(station-service, concessionnaire
automobile, garage)



Contactez Recyc-Québec et leur Programme
québécois de gestion intégrée des pneus
hors usage 2015-2020.

Amiante



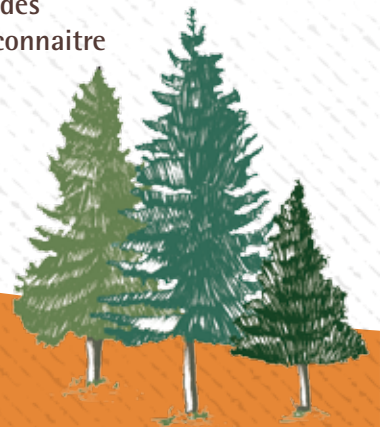
Contactez la Régie intermunicipale des
déchets de la rouge (RIDR) afin de connaître
les frais associés, 819 275-3205.

Animaux sauvages

morts (chevreuil, moufette,
raton laveur, marmotte)



Contactez la Régie intermunicipale des
déchets de la rouge (RIDR) afin de connaître
les frais associés, 819 275-3205.



Informations

Municipalité du Village de Val-David
2579, rue de l'Église, Val-David (Québec) J0T 2N0
819 324-5678, poste 4238 - environnement@valdavid.com

valdavid.com

